

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 JUILLET 2025

Délibération n° 49-2025
Rapporteur : Louis CHOAIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212700561-20250709-DAJ-DEL-25-164-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/07/2025
Publication : 09/07/2025
Votants pour : 25
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-cinq, le deux juillet, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Mickael PEREIRA, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Thérèse FICHET, Colette GENET, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DITTSCH, Simon JARAIE

Pouvoirs : Sara FERAUD à Sabrina BECHET, Guillaume WIENER à Pascal SEJOURNE, Pierre BIBET à Mickael PEREIRA, Sébastien LERAT à François VANFLETEREN, Sandrine BOZEC à Pascal GRIHAULT

Absents : Camille DAEL, Hugues CANTEL, Valérie DIOT, Chantal HERVIEU, Julien LEFEVRE, Justine PIQUOT, Régis ROUSSEL, Laurence CAUSIER-LEMIRE

Date de la convocation : jeudi 26 juin 2025

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS DE L'IBTN POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DU RDC DE L'ESPACE DU DROIT ET DE LA FAMILLE (ex-CPAM)

Exposé des motifs :

La ville de Bernay a racheté en février 2024 le rez-de-chaussée du bâtiment de la CPAM situé rue Guillaume de la Tremblaye afin de créer un pôle de services à destination du public. L'objectif étant de centraliser les différents services à destination du public, notamment des familles, tout en préservant la présence de la CPAM sur le territoire.

Après une rénovation complète du bâtiment, incluant le remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures par des huisseries en aluminium et l'isolation par l'extérieur l'ouverture au public a pu être réalisé le 11 juin 2025.

Ainsi, le CCAS, le Guichet Famille, les services enfance-jeunesse et vie scolaire, le Point Justice, une station CNI/Passeport et l'antenne France Services ont rejoint en juin 2025 les services déjà présents de la CPAM afin de créer ce nouvel Espace du Droit et de la Famille. C'est un véritable projet de territoire structurant.

Lors du conseil communautaire du 28 juin 2022, l'IBTN a attribué à la commune de Bernay, par sa délibération n°120-2022, un fonds de concours de 20 000€ pour la réalisation de « travaux de restauration du RDC de la CPAM ».

L'entière des travaux ayant été réalisée à ce jour, le conseil municipal est invité à accepter le fonds de concours de la Communauté de Communes d'un montant de 20 000€.

Délibération :

Vu l'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu la délibération n°120-2022 de l'Intercom Bernay Terres de Normandie relative aux projets retenus au titre de fonds de concours sur l'année 2022

Vu la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la CPAM de l'Eure et la ville de Bernay,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

D'ACCEPTER le principe du versement de la part de l'IBTN d'un fonds de concours au titre des travaux de restauration du RDC de la CPAM d'un montant de 20 000 €.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération et à la perception des fonds.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 09/07/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

